

Recrudescence d'intoxications liées à l'utilisation d'appareils chauffants de fortune

L'Agence Régionale de Santé Île-de-France observe depuis deux ans une forte augmentation du nombre d'intoxications dues à l'utilisation d'appareils de chauffage de fortune de type braséro ou barbecue, voire des pots de fleurs remplis de charbon de bois, à l'intérieur des habitations. Leur mauvaise utilisation est désormais responsable de près d'1 épisode d'intoxication au monoxyde de carbone sur 5 en Île-de-France en 2014, contre 1 sur 10 en 2012.

Nombre de ces épisodes sont en lien direct avec des conditions de précarité énergétique, le braséro ou barbecue étant utilisé comme moyen de chauffage principal, même en dehors des périodes de grand froid. Ils sont également utilisés comme appareils de cuisson, par exemple dans la préparation de plats traditionnels ou bien rentrés à l'intérieur du logement en cas de mauvais temps.

Utilisés en intérieur, ces appareils dégagent un gaz toxique, le monoxyde de carbone. Ce gaz inodore, incolore et non irritant est indétectable par l'homme. Il provoque des vertiges, une perte de connaissance, voire un coma. Il prend la place de l'oxygène dans le sang **et peut être mortel en moins d'une heure.**

Face à cet accroissement d'intoxications, l'ARS Ile-de-France a créé une affiche, de lecture très simple, que vous trouverez ci-joint, afin d'expliquer les dangers d'une mauvaise utilisation de ce type d'appareils. Connaissant la constance de votre engagement aux côtés des populations les plus vulnérables l'ARS Île-de-France vous invite à l'afficher dans vos locaux ou la diffuser auprès des personnes que vous accueillez quotidiennement, mais également auprès de vos partenaires.

La question de la précarité énergétique est complexe et l'affiche ne prétend pas y répondre. Il est conseillé, pour aider les personnes présentant des difficultés de chauffage et utilisant des braseros de les orienter vers les travailleurs sociaux, afin de prendre connaissance par exemple des tarifs sociaux de l'énergie ou des aides pour le logement (fonds de solidarité logements, aides ANAH...). Par cette démarche, l'Agence entend alerter les populations en situation de précarité énergétique sur les risques mortels d'utilisation des braseros à l'intérieur des logements.

Vous pouvez commander des exemplaires supplémentaires en téléphonant au service Contrôle et sécurité sanitaire des milieux de l'ARS Île-de-France au 01.44.02.07.17.

Vous trouverez également des informations complémentaires sur les intoxications au monoxyde de carbone à la rubrique : <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-monoxyde-de-carbone.120131.0.html>, ainsi que d'autres documents de communication sur ce sujet à commander ou télécharger.
